

DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE- M. CLERC - B. LAFAYE - J.P. SIMON - K. GAI - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER -- P. ORMECHE - E. RAMBEAU - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - S. LABROUSSE - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M. CLERC - M. VILLEGER donne pouvoir à JL LEVESQUE - N. ARILLA donne pouvoir à G. MICHELY - P. FRÉON donne pouvoir à B. LAFAYE - C. FULPIN donne pouvoir à C. MESLIER - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M.A. CHEVALIER - S. HIBON-MINET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: C. MECHAIN

OBJET : BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal du 29 mars 2017,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier les recettes d'investissement relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
Monsieur Bernard LAFAYE, adjoint aux finances, en donne lecture et commente :

Chapitre	Article	Opération	Désignation	Montant
INVESTISSEMENT - RECETTES				
13	1321	13	Toiture de la salle des fêtes	- 26 619.12 €
13	1341	13	Toiture de la salle des fêtes	26 619.12 €
13	1321	109	Bâtiment rue Descoffres	- 140 000.00 €
13	1341	106	Bâtiment rue Descoffres	140 000.00 €
				- €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide :

- d'adopter les modifications de crédits présentés sous la décision modificative n° 1,
- de charger Monsieur le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE